



Québec, le 29 mai 2015

Objet : Addenda numéro 5 à l'appel d'offres P22899-1

Description : Appel d'offres pour la préqualification de suite de progiciels de gestion intégrés
Étape A : Éditeurs de suite

Madame, Monsieur,

La Société de l'assurance automobile du Québec désire, par la présente, apporter des précisions à l'appel d'offres ci-dessus mentionné. Veuillez prendre note que les questions sont transcrites tel que présentées.

1- Question

Voici les points sur lesquelles nous demandons clarifications:

La base même de votre segmentation du marché des Fabricants de progiciels est basée sur une prémisse qui semble désuète et que plusieurs analystes indépendants de l'industrie s'entendent pour dire ne reflète plus la réalité du marché. Tel que mentionné dans une question antérieure, la prestigieuse firme Gartner publiait elle même une note en février 2015 à cet effet. Nous pourrions débattre sur les avantages et inconvénients des deux approches pendant longtemps et ultimement la Société pourra décider de maintenir sa position et rien dans la réglementation ne pourrait l'en empêcher de le faire.

Encore plus inquiétant, pourquoi limiter ainsi la compétition et empêcher les lois du marché d'offrir des approches ayant prouvé de nombreuses fois leur mérite ? À preuve, l'infonuagique est elle même basée sur une approche de solutions diversifiées offrant le meilleur de l'industrie. La Société pourrait laisser l'industrie porter le fardeau, aussi mince soit-il maintenant, de l'intégration des différentes composantes entre-elles et exiger que des produits commerciaux supporte celle-ci.

1- Réponse

Les besoins et les orientations stratégiques de la Société décrites au devis sont le fruit de réflexions longuement muries, de travaux sérieux et étoffés, voir la réponse de l'addenda #4 du présent appel d'offres.

2- Question

Par contre, puisque la Société, suite à notre question sur ce point, continue à prétendre que cette approche est saine, et est basée sur des études et analyses exhaustives. Il nous apparait clair que cette segmentation a aussi comme cible de limiter la compétition qu'a une ou deux firmes. La question sous-jacente est : «pourquoi, puisque la réglementation le permet, la Société n'a pas opter pour une justification d'appel d'offre sur invitation au lieu de le processus actuel si tel est le cas ? »

2- Réponse

La Société privilégie l'appel d'offres public afin de joindre le plus grand nombre de fournisseurs possible et ainsi favoriser la libre concurrence.

3- Question

A une époque où la transparence des pratiques contractuelles en Informatique devrait être encore plus une considération fondamentale, et à l'aube du grand chantier de modernisation que la Société entreprend, il nous apparaît inquiétant cette première démarche dans sa forme actuelle.

Puisque l'étendu du portfolio de produits d'un seul et unique manufacturier soit à ce stade-ci un critère de sélection important et non pas la qualité et le mérite des sous-composantes, et que la portée de ce portfolio doive couvrir l'ensemble des besoins d'affaires et technologiques de la Société, pouvez-vous confirmer que la Société entant bel et bien remplacée, à court terme, l'ensemble des produits ciblés dans cette demande et non pas seulement les financiers ? Il serait troublant de réaliser qu'un manufacturier soit exclu par faute d'avoir aujourd'hui le code d'une sous-composante alors que celle-ci ne sera pas vraisemblablement remplacée à court terme voir même à long terme.

3- Réponse

Tel qu'énoncé à l'appel d'offres, la Vice-présidence aux technologies de l'information est actuellement le maître d'œuvre d'un programme de transformation organisationnelle qui vise à mettre en place le nouveau modèle d'affaires de la Société et à renouveler ses principaux systèmes d'information, tant administratifs que de soutien à la mission.

Le présent addenda numéro 5 est émis en date du 29 mai 2015 et fait partie intégrante du document d'appel d'offres numéro P22899-1.

Il est convenu que tous les autres termes et conditions de l'appel d'offres demeurent inchangés.

***Service de la conformité en gestion contractuelle
et de l'attribution des contrats***

333, boul. Jean-Lesage, E-1-22

Québec (Québec) G1K 8J6

Courriel : pgi.ao@saaq.gouv.qc.ca